République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 23 septembre 2025

Délibération N° DE_064_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation : 17/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Valentin BESNIER, EMMANUEL VERILHAC, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés : Philippe BRILLANT représenté par Delphine FEUILLADE BRIERE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Emilie MALEYSSON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution des aides aux vacances

Vu la délibération DE_2024_32 validant le règlement de la commission d'action sociale

Vu les demandes présentées par les familles

Vu l'avis de la commission d'action sociale en date du 23 septembre 2025

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les aides suivantes :

Aides aux vacances :

- Famille DAUVE GUICHON : 8 jours x 10 euros : 80 euros
- Famille SANNA :
  - Sally : 8 jours x 10 euros : 80 euros
  - Meryl : 10 jours x 10 euros : 100 euros
    - Soit un total de 180 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- VALIDE les aides ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Date de transmission de l'acte: 24/09/2025
Date de reception de l'AR: 24/09/2025

007-210701470-DE_064_2025-DE
AGEDI

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Emilie MALEYSSON
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Date de transmission de l'acte: 24/09/2025
Date de reception de l'AR: 24/09/2025

007-210701470-DE_064_2025-DE
AGEDI